



Rouen, la première...

Suite au processus de négociation avec la direction et les autres organisations syndicales, **Force Ouvrière a signé l'accord d'expérimentation sur les nouvelles régies.**

Celui-ci correspond à l'un des vingt projets de transformation de l'entreprise voulu et arrêté par la direction. Pour preuve, l'automate overdrive est déjà acheté, certainement pas pour rester dans les cartons. **Devant ce choix de la direction, nous ne pouvons nous démettre de notre responsabilité en tant qu'organisation syndicale et nous nous devons d'accompagner au mieux les changements.**

La méthode expérimentale permet aux salariés et **aux organisations syndicales représentatives d'être partie prenante** de l'évolution de l'entreprise, d'agir au plus près de la réalité des travailleurs dans l'exercice de leur activité professionnelle et d'écrire collectivement le futur de notre entreprise.

Toutefois, nous rappelons de manière pragmatique, que la mise en place des nouvelles régies ne peut se faire sans l'ouverture urgente d'une GPEC telle que le définit la loi. En effet, face aux questions des organisations syndicales sur le devenir des salariés en régie, **la direction a répondu qu'en fonction des souhaits des salariés ceux-ci pourraient évoluer vers de nouveaux métiers... Oui mais lesquels ?** La direction doit être claire sur sa stratégie et ses intentions pour le réseau France 3. La seule notion de triplement de l'offre régionale ne peut suffire ! Qu'allons-nous produire ? Qu'allons-nous diffuser ? Comment ? Quelles

compétences nous manque-t-il en interne ? Quels sont les nouveaux métiers dont nous avons besoin ?

Nous ne voulons pas d'une gestion opaque pour la mise en place de la nouvelle régie à Rouen où tout se passerait à huit clos. L'enjeu est trop important. S'il doit y avoir des tensions, des problèmes, des manquements, tant dans les aspects managériaux, éditoriaux que techniques, il est crucial de savoir comment les salariés de Rouen et le Comité de Pilotage de cette expérimentation seront parvenus à résoudre ces difficultés. C'est pourquoi, nous avons fait évoluer la structure d'accompagnement. En plus des membres de la direction, chaque OS signataire de l'accord peut désigner un membre parmi le personnel permanent de Rouen ou d'une autre région. De plus, un délégué syndical du réseau ou du siège, par organisation syndicale signataire, sera présent. Enfin, comme initialement prévu, trois représentants de proximité de Rouen ainsi qu'un-e salariée de Rouen concernés par l'expérimentation, seront présents.

A FO FTV si nous ne voulons pas nous ériger contre le progrès technique, gage de développement de notre entreprise, nous ne voulons pas que cela soit au détriment de l'emploi. Le progrès technique ne peut se faire sans progrès social et humain. C'est ce que nous protégerons et défendrons à Rouen et par la suite, dans tout le réseau.

Paris, le 09 janvier 2020